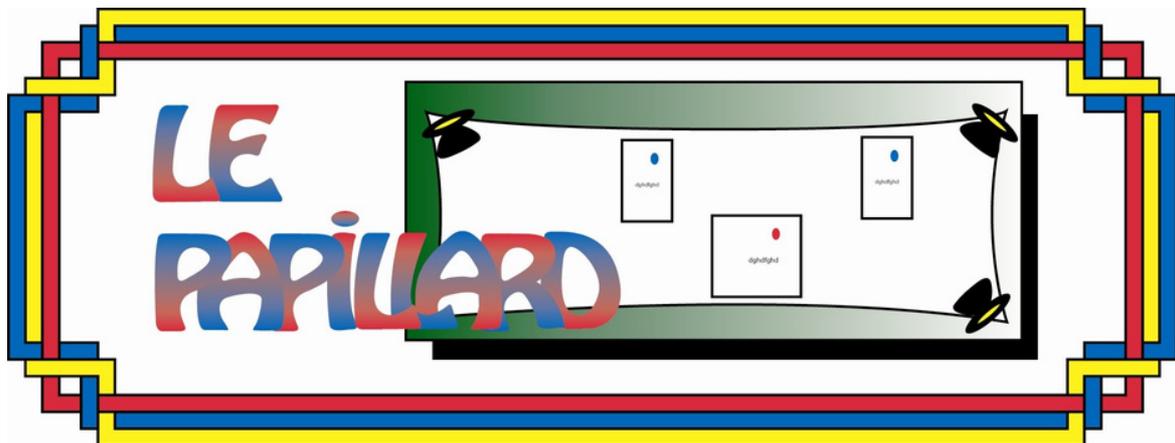


Guide d'information trimestriel



Année 1, volume 3

Octobre 2023 à janvier 2024

À conserver

Bureau municipal
188-100, rue Jeanne-d'Arc
Papineauville (Québec) J0V 1R0
papineauville@papineauville.ca / 819 427-5511

www.papineauville.ca

Table des matières

	<u>PAGE</u>
<u>SERVICES AUX CITOYENS</u>	
Séance du conseil municipal03
Mot du maire.....	.03
Palabre citoyenne04
<u>RÈGLEMENTS ET POLITIQUES</u>	
Entretien des terrains et des fossés05
Abri tempo et clôture à neige.....	.05
Interdiction de chiens dans les parcs municipaux.....	.05
Animaux domestiques - médaille.....	.06
<u>ÉVÈNEMENTS</u>	
À venir.....	.07
<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>	
Ramonage des cheminées.....	.08
Foyers extérieurs.....	.08
<u>TRAVAUX PUBLICS</u>	
Déneigement privé.....	.09
Stationnement dans les rues municipales.....	.09
Ligne d'urgence.....	.09
Gel des tuyaux - procédure.....	.10
<u>ENVIRONNEMENT</u>	
Collecte des résidus verts11
Écocentre municipal.....	.11
<u>RESSOURCES ET COMMUNAUTÉ</u>	
Organismes12
<u>COMMUNIQUÉ</u>	
Bureau municipal – fermeture13
Collecte des matières résiduelles - modification de date.....	.13



Services aux citoyens

Séance du conseil municipal

Calendrier des séances 2023

10 octobre 14h00	14 novembre 19h00	12 décembre 19h00
------------------	-------------------	-------------------

À l'édifice Jeanne-d'Arc situé au 188, rue Jeanne-d'Arc

Mot du maire

La municipalité de Papineauville a le vent dans les voiles! Localisation géographique quasi parfaite, population accueillante, offre de services citoyens présente, air frais et pur disponible, qualité de vie très acceptable, MAIS deux ombres au tableau, coût des loyers trop élevés, fierté citoyenne manquante chez certains propriétaires. Ensemble, nous avons du pouvoir sur l'une des deux ombres au tableau, soit la fierté. Mon plus grand désir, avoir une municipalité propre, où les mégots de cigarettes sont absents des rues et des devantures de commerces, les gobelets de café et les canettes de boisson sont dans les bacs, les papiers sont mis dans les poches et non jetés dans la rue, les devantures de maisons sont propres et bien rangées et la cours avant nettoyée, le tout laissant apparaître une municipalité qui vit en harmonie avec la nature. Ce rêve peut devenir réalité, il dépend de chacun de nous.

Afin d'y arriver, il suffit que chacun et chacune de nous s'engage à poser quotidiennement un simple geste, soit : **RAMASSER UN DÉCHET PAR JOUR !**

Ce geste peut être posé sur la voie publique ou sur votre propriété. Si, ensemble nous ramassons un déchet par jour, il est certain que Papineauville sera une ville modèle de propreté d'ici un an. Grâce à ce simple geste, plus de mille petits déchets de toutes sortes seront ramassés chaque jour.

Qui dit mieux! La constance en est la clé, c'est-à-dire poser ce petit geste quotidiennement et bientôt, il deviendra automatique.

Ensemble nous pouvons faire la différence! Merci de votre participation.

Paul-André David, Maire



Services aux citoyens

Palabre citoyenne

- 30 octobre 2023: Présentation du rapport de Rue Principales sur la dynamisation du noyau villageois - salle Desjardins de la Petite-Nation, 378, rue Papineau - 18h30
- 28 novembre 2023: Le budget et les projets retenus - surveillez nos réseaux sociaux et notre site web municipal pour le lieu de la rencontre - 18h30
- 19 décembre 2023: Célébration et retour sur l'année 2023 - Ancienne mairie, 277C, rue Papineau - 18h30

Nos rencontres 2024

ANCIENNE MAIRIE, 277C, RUE PAPINEAU 18H30		
27 février 2024	30 avril 2024	18 juin 2024
24 septembre 2024	26 novembre 2024	

****Thème sujet à changement sans préavis****

Surveillez nos publications sur nos plateformes.



Règlements et politiques

Entretien des terrains et des fossés

Responsabilité des propriétaires riverains des routes municipales et appartenant au Ministère

Entretien des entrées privées et des fossés

Une entrée mal entretenue peut endommager la chaussée et augmenter les risques de collisions routières. C'est pourquoi le propriétaire d'un terrain situé le long d'une route doit maintenir son entrée en bon état et s'assurer que le tuyau de drainage, s'il a lieu, est libre de tout obstacle pouvant nuire à l'écoulement des eaux de surface.

Il en va de même des fossés en bordure de la route, lesquels jouent un rôle de premier plan quant à la conservation de cette dernière. Les fossés favorisent l'écoulement des eaux de drainage de la route, ce qui évite l'affaissement des fondations de la chaussée. Il est donc important que le propriétaire maintienne le fossé longeant sa propriété en bon état et exempt de toute obstruction. Il ne peut, par exemple, le remplir de terre ni y jeter des feuilles mortes ou des résidus de tonte de gazon. De même, en hiver, il ne peut y déverser de la neige, pas plus que sur la chaussée ou ailleurs dans l'emprise routière.

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/securite-signalisation/responsabilite-proprietaires-riverains/Pages/responsabilite-proprietaires-riverains.aspx>

Abri tempo et clôture à neige

Les abris d'autos et les clôtures à neige peuvent être installés dès le 1er octobre. L'abri d'auto doit être localisé sur l'aire de stationnement ou sur la voie d'accès y conduisant, être situé à une distance minimale de 1 mètre du trottoir ou de la bordure de la rue et de toutes marges latérales. [Règlement 2022-005](#)

Interdiction des chiens dans les parcs municipaux

La municipalité tient à rappeler à ses résidents, qu'il est interdit d'amener, même si celui-ci est tenu en laisse, son chien dans les parcs municipaux tel que stipulé dans la réglementation en vigueur. **Règlement SQ-2021-005, art.7.22**



Règlements et politiques

Animaux domestiques - médailles

Nous constatons qu'il y a toujours des chiens et chats qui n'ont pas leurs médailles à Papineauville. C'est contraire au règlement sur le contrôle des animaux et des amendes sont prévues. Le coût de la médaille est de:

	Chien	Chat
Stérilisé	20\$	20\$
Non-stérilisé	30\$	40\$

Cet enregistrement est valide pour toute la vie de votre animal. C'est beaucoup moins que les amendes qui débutent à 50\$ et peuvent atteindre 2000\$.

Si nous ramassons votre animal, en plus des amendes vous devrez payer pour les frais de fourrière.

Nous vous invitons à prendre connaissance des règlements et Lois adoptés par le gouvernement du Québec ainsi que la réglementation municipale en lien avec les animaux domestiques, règlement 2023-008.

Laisser vos chats à l'extérieur contribue directement au problème de surpeuplement des chats errants s'ils ne sont pas stérilisés. Ils embêtent aussi vos voisins, provoquent des dommages à la propriété envahissent les plates-bandes, causent des dommages aux véhicules, etc. Si la preuve est faite que le chat fautif vous appartient, vous pourriez vous retrouver avec une poursuite pour dommages et intérêts.

Nous voulons mettre à jour notre registre des médailles, nous vous demandons donc de nous téléphoner afin de mettre à jour vos informations au 819-427-5511 poste 2501 ou par courriel reception@papineauville.ca





Événements

À venir 2023-2024

Activité spéciale Ado
d'Halloween
13 octobre 2023

Porte ouverte à la
caserne
14 octobre 2023

Halloween au village
31 octobre 2023

Salon de Noël
11-12 novembre 2023

Bingo de Noël
2 décembre 2023

Noël des enfants
3 décembre 2023

Atelier Lettres
attachées
20 janvier 2024

Fête des semences
27 janvier 2024

Pour connaître tous les détails, visitez le site web municipal www.papineauville.ca
onglet "Loisirs"



Sécurité publique

Ramonage des cheminées

Il est conseillé de faire ramoner la cheminée au moins une fois par année soit au printemps ou à l'automne. Un ramonage est aussi recommandé sur une base régulière selon la qualité et la quantité de bois brûlé. Le ramonage contribue à prévenir les incendies.

Pour connaître tous les bénéfices, visitez le site de la sécurité publique : www.securitepublique.gouv.qc.ca

Foyers extérieurs

Les feux extérieurs, pour votre agrément, peuvent être effectués en respectant les normes suivantes:

- Que le feu soit dans une fournaise, un poêle ou foyer en acier ou bloc de béton, muni d'un pare-étincelles d'une cheminée avec capuchon spécialement conçue à cet effet;
- Un périmètre de sécurité de 7,62 m (-25pi) devra être respecté entre tout bâtiment et le feu;
- Le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble devra rester sur les lieux du feu jusqu'à ce que celui-ci soit éteint;
- Un moyen d'extinction devra être prévu et disponible sur place tel un extincteur, un boyau d'arrosage ou un contenant ayant un minimum de 20 litres d'eau.

Il est strictement interdit de brûler du bois de construction et autres débris de construction, les feuilles mortes, gazon, etc.

Vous devez vous en départir, à vos frais, dans un centre acceptant ce type de dépôt.

Visitez le site web de la municipalité pour tous les détails.

Des inspections auront lieu sporadiquement pour s'assurer du respect de la réglementation municipale 2016-022.



Travaux publics

Déneigement privé

La réglementation municipale défend à toute personne de déplacer, jeter, répandre, pousser de la neige ou procéder à des opérations de déneigement en prenant la neige, que cette neige soit prise d'un terrain privé ou public, pour être mise sur un trottoir ou un terrain public ou dans une rue publique ainsi que sur une propriété privée avoisinante. N'oubliez pas d'en aviser votre déneigeur.

Stationnement dans les rues municipales

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 00h00 et 06h00 du 15 novembre au 15 avril et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Le stationnement de nuit est permis dans les rues du 24 au 26 décembre inclusivement et du 31 décembre au 2 janvier inclusivement, et ce, de 00h00 et 06h00.

Ligne d'urgence

Urgences 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.819-773-0539

Cette ligne peut être utilisée pour rapporter des situations, par exemple :

- Bris d'aqueduc ou d'égout
- Dommages à la voie publique
- Problème d'inondation

Pour toutes autres demandes/commentaires/questions, communiquez avec le bureau municipal durant les heures d'ouverture du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h au 819-427-5511 poste 2511



Travaux publics

Gel des tuyaux - procédure

PÉRIODE DE GRAND FROID

Conseils pour éviter le gel de la tuyauterie

Les épisodes de grand froid peuvent gravement endommager les conduites d'eau. Nos conseils vous permettront de prévenir le gel de vos tuyaux, de réagir rapidement en cas de problème et d'éviter les mauvaises surprises cet hiver.

Prévention : des gestes simples à adopter pendant les grands froids.

- Gardez les portes d'armoires de cuisine et de salle de bains ouvertes afin de permettre à l'air chaud de circuler autour de la plomberie.
- Pendant votre absence, demandez à une personne de confiance de vérifier votre maison régulièrement.
- Laissez couler un mince filet d'eau en tout temps pour assurer une circulation dans les tuyaux et ainsi éviter le gel. Attention toutefois, assurez-vous que votre drain n'est pas obstrué, afin d'éviter les dégâts d'eau.

Si vous tournez le robinet et que l'eau ne sort pas ou peu, vos tuyaux sont probablement gelés. Vous devez agir immédiatement pour éviter une rupture.

Mes tuyaux ont gelé : quoi faire????

Malgré vos efforts, vos tuyaux ont gelé ? Suivez nos conseils pour activer leur dégel et leur permettre de fonctionner à nouveau.

- Ouvrez les robinets.
- Suivez le tuyau qui alimente le robinet afin de trouver la zone gelée. Elle sera givrée ou sera glacée. Le tuyau peut être légèrement bombé ou fissuré.
- Chauffez la zone gelée avec un sèche-cheveux, dirigez un appareil de chauffage vers la partie gelée du tuyau ou utilisez un ruban de chauffage électrique.
- Si ces techniques ne fonctionnent pas ou que le gel est situé à l'extérieur de l'immeuble, consultez un plombier pour demander une intervention.

Le dégel est effectué par un entrepreneur en plomberie. Lors de l'intervention, l'entrepreneur en plomberie détermine l'endroit du gel. Les coûts de l'inspection et des réparations sont assumés à 100 % par le propriétaire ou la municipalité si le gel se situe dans l'emprise municipale. La municipalité sera responsable des coûts jusqu'à la ligne de propriété. Le propriétaire sera responsable des coûts de la ligne de propriété jusqu'à la résidence ou tout autre bâtiment.



Environnement

Collectes de résidus verts

La municipalité effectuera pendant les mois d'octobre et novembre 6 collectes de résidus verts, les 2-16-23-30 octobre & 6-13 novembre. Vos sacs doivent être en bordure de la rue avant 7h le jour de la collecte. Seuls les sacs de papier seront acceptés. Aucune limite de quantité.

Pour les citoyens du secteur rural un appel doit être effectué à la municipalité, au plus tard, la veille de la collecte au 819-427-5511 poste 2501.

Toutes les dates des collectes de résidus verts sont disponibles dans votre calendrier municipal ainsi que sur le site internet municipal dans l'onglet événement - www.papineauville.ca

Écocentre municipal

108, rue Papineau

HORAIRE D'HIVER - 1er octobre au 30 avril

Lundi au vendredi: 8h à 17h

ÉCOCENTRE

MATIÈRES ACCEPTÉES SANS FRAIS
(pour les résidents et propriétaires non occupants de Papineauville)

- Piles et batteries;
- Peintures, solvants, vernis, décapants;
- Huiles, aérosols, acides, bases;
- Produits d'entretien de piscine, chlore, brome;
- Bonbonnes de propane, butane;
- Pneus de moins de 48" de diamètre;
- Matériaux informatiques, électroniques, cellulaires, électroménagers;
- Matériaux ferreux et non-ferreux, fils électriques;
- Ampoules, fluorescents, néons;
- Extincteurs domestiques;
- Textiles, vêtements usagés, sièges pour bébé;
- Résidus verts en vrac (sans sac ou contenant);
- Cartouches d'encre.



ÉCOCENTRE

MATIÈRES ACCEPTÉES AVEC FRAIS

Déchets de construction et rénovation;

- Bois, palettes, sciures, copeaux...
- Gypse;
- Laine isolante;
- Céramiques;
- Fenêtres, verres plats, pare-brises;
- Bardeaux d'asphalte;
- Béton, asphalte, briques.

Meubles encombrants

Plastiques rigides, d'emballage agricole.

RECYCLER ÇA RAPPORTE!

* 35 % de tous les déchets au Québec proviennent de l'ensemble des travaux de construction!

* 90 % des résidus de construction et de rénovation peuvent être réutilisés ou recyclés! Rapportez vos résidus à l'écocentre pour une seconde vie!

* 85 % de nos matières résiduelles pourraient être réutilisées, recyclées, compostées ou valorisées!

* Les peintures, solvants et colles que vous utilisez sont toxiques et polluants. Les rapporter à l'écocentre représente un moyen d'en disposer de façon écologique!

Source : Recyc Québec





Organismes

Centre de généalogie & comité culturel de Papineauville

277-A, rue Papineau

819-427-5511 poste 2508 / info.cgpn@gmail.com

www.cgpn-ccp.org

Cercle des fermières

277-C, rue Papineau

819-427-5511 poste 2550

Présidente: Pierrette Charlebois 819-423-6973

Club aquatique Les Marsouins Papineau

Piscine: 819-427-5511 poste 2520

Responsable: Denise Guindon

Club de marche La Randonnée

papillon.dion@gmail.com

Responsable: Christine Dion

Corporation des loisirs de Papineauville /

Sainte-Angélique

819-962-1752

www.corporation-des-loisirs-papineauville.com

Corps de cadets 1786 Louis-Joseph-Papineau

188-202, rue Jeanne-d'Arc

819-308-1786

www.cc1786.ca

Les aînés de la Baie

277-B, rue Papineau

819-427-5511 poste 2551 / ainesdelabaie@papineauville.ca

Président: Paul Gagnon

Prévention C.É.S.A.R. Petite-Nation

168, rue Jeanne-d'Arc

819-308-1010 poste 100 / direction@preventioncesar.ca

Directrice: Sylvie Durocher



Bureau municipal - fermeture

Le bureau municipal ainsi que le service de l'urbanisme seront fermés:

Lundi le 9 octobre

Du 25 décembre 2023 au 5 janvier 2024, inclusivement

Collecte des matières résiduelles - modification de dates

Nous vous informons que la collecte du recyclage ainsi que du compost du 25 décembre 2023 sera devancée au **vendredi 22 décembre 2023.**

La collecte des ordures ainsi que du compost du 1er janvier 2024 sera devancée au **vendredi 29 décembre 2023.**

Contactez-nous



819 427-5511



papineauville@papineauville.ca



**188-100, rue Jeanne-d'Arc, Papineauville,
Québec, J0V 1R0**

